

Charte Qualité du Formateur

Article 1

Faire preuve de rigueur et savoir-faire dans tous ses actes professionnels.

Article 2

Consacrer le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement. Procéder de la même manière avec ses collaborateurs.

Article 3

Se donner les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie de la formation :

- Maitriser l'analyse de la demande.
- Cerner les objectifs de l'entreprise.
- Détecter les besoins des personnes à former.
- Appliquer le cahier des charges.
- Vérifier la validation des acquis et les besoins des stagiaires
- Faire le « Suivi Qualité » de la formation.



Article 4

Etre capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent.

Article 5

Tenir compte des normes en vigueur.

Article 6

Maitriser un ensemble de méthodes et de moyens pédagogiques pour le développement de son activité de formateur, et notamment ceux qui favorisent l'interactivité.

Article 7

Concevoir les supports pédagogiques adéquats.

Article 8

Citer ses sources en respectant la propriété intellectuelle.

Article 9

Respecter en tout point le « Qualiopi » et le « Suivi Qualité » de CAP Solution

Article 10

Garder le sourire et prendre toujours la bonne direction.